

## Information sur l'implantation du système d'accès électronique des parties communes

### Période de tests complétée avec succès

La période de tests est maintenant complétée avec succès. Au total, 12 personnes ont participé aux tests. Le système d'accès électronique des parties communes a fonctionné sans faille même par très grand froid.

### Que contrôle le système ?

Toutes les portes d'accès de l'immeuble sont maintenant contrôlées par le système à puces. Il s'agit de :

- l'entrée principale de l'immeuble ;
- la sortie arrière pour le stationnement extérieur ;
- la porte automatisée au garage menant à l'ascenseur ;
- la porte piétonne du garage (à côté de la porte de garage) ;
- la porte de garage (avec l'aide d'une nouvelle manette) ;
- et de la sortie de secours au garage qui est maintenant sécurisée par un électroaimant.

### Comment fonctionne le système d'accès électronique ?



Lecteur      Puce

Pour débarrer une porte, simplement poser la puce sur le lecteur (certains lecteurs sont blancs), la lumière **rouge** passera au **vert** indiquant que la **porte est débarrée**. À l'entrée principale, vous entendrez un « **buzzer** » vous indiquant que vous pouvez ouvrir la porte. Pour la porte automatisée au garage, elle s'ouvrira automatiquement.



Pour ouvrir la porte de garage, viser l'antenne au-dessus de la porte de garage près de la lumière en forme de boule blanche.

« **Presser seulement une seule fois sur le bouton 1 en visant la porte de garage et relâcher immédiatement** ». À noter que le bouton 2 n'est pas actif. Cette manette n'est pas compatible avec le système « Homelink » que l'on retrouve dans les voitures, car le code de la manette change régulièrement.

## Porte de sortie de secours au garage munie d'un électroaimant

Pour être conforme au code de sécurité, un électroaimant a été installé sur la porte de sortie de secours au garage. Si une alarme générale est déclenchée dans l'immeuble, l'électroaimant sera relâché immédiatement (ceci est une obligation du code de sécurité). **De cette façon, l'accès au 1<sup>er</sup> étage est sécurisé.**

**Lorsque vous mettez votre puce sur le lecteur près de la porte de sortie de secours du garage, l'électroaimant relâche la porte et vous pouvez l'ouvrir.**

**Ne tentez jamais d'ouvrir la porte de sortie de secours sans la puce** en pressant sur la barre d'accès, sinon vous entendrez une légère alarme. Si vous relâchez la barre, l'alarme s'arrêtera. Par contre, **DANS LE CAS D'UNE URGENCE AU GARAGE**, si vous maintenez la pression sur la barre pendant 15 secondes, vous déclencherez une alarme plus forte et continue et la porte sera libérée. Dans ce cas, le Syndicat devra intervenir pour fermer l'alarme. **Il est donc important de toujours utiliser la puce pour ouvrir la porte de sortie de secours au garage.**

Si vous arrivez du 1<sup>er</sup> étage par l'escalier de secours pour entrer au garage, un détecteur de mouvement relâchera l'électroaimant et vous pourrez ouvrir la porte. À noter que vous aurez besoin de votre clé commune pour accéder au garage par l'escalier de secours.

## Pour les unités en location

Les copropriétaires qui ont des condos loués devront prendre possession des puces et manettes et les remettre à leur locataire.

## Pourquoi avoir installé un système d'accès à puce ?

Au fil du temps, un grand nombre de clés communes ont été perdues ou volées mettant à risque la sécurité de notre immeuble. Périodiquement, le Syndicat doit remplacer les serrures communes et les clés engendrant par conséquent des coûts très importants. Avec le système d'accès électronique, une puce ou une manette perdue ou volée est simplement désactivée du système.

## Dois-je rendre les clés communes ?

**Vous devez conserver au moins une clé commune** pour avoir accès à votre rangement, à la terrasse sur le toit, pour aller au garage par l'escalier de secours ou en cas de panne du système (voir ci-dessous la rubrique « Que faire s'il y a une panne de système »).

**Nous vous suggérons de nous remettre les autres clés communes ainsi que votre ancienne manette pour l'ouverture de la porte de garage.**

## Peut-on avoir des puces ou des manettes additionnelles ?

Oui, il est possible d'acheter des puces additionnelles au coût de 25 \$ ou une manette additionnelle pour 75 \$.

## Que faire si vous perdez une puce ou manette ?

Vous devez aviser immédiatement le Syndicat afin que la puce ou la manette perdue soit désactivée dans le système d'accès électronique. **Le coût de remplacement d'une puce perdue ou volée est de 25\$ et de 75\$ pour une manette perdue ou volée.**

### Que faire si ma puce ou ma manette ne fonctionnent plus ?

Vous devez contacter le Syndicat et remettre la puce ou la manette défectueuse. Si la puce ou la manette est en bon état, elle sera remplacée gratuitement. **Par contre, si la puce ou la manette est endommagée, des frais de 25\$ pour la puce et de 75\$ pour la manette seront facturés.**

### Que faire s'il y a une panne du système ?

N'ayez crainte ! Il est peu probable que le système tombe en panne complètement, car il est composé de 3 modules indépendants. Mais, en cas de panne du système, nous avons prévu quelques serrures électriques qui peuvent être activées afin de contourner le système électronique. Une fois le système réparé, les serrures seront désactivées à nouveau. Vous trouverez la serrure électrique juste au-dessus des lecteurs à puces (porte pour aller à l'ascenseur et sur la colonne pour ouvrir la porte de garage). À l'entrée principale, elle est située dans le panneau d'interphone.



### Que faire s'il y a une panne d'électricité ?

N'ayez crainte, car le système est protégé par des batteries de secours. De plus, il est branché sur les circuits électriques d'urgence de l'immeuble. En cas de panne électrique, la génératrice alimentera le système de cartes à puce. Donc aucun problème en cas de panne électrique.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous en parler.

Le conseil d'administration